



PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion du 12 septembre 2017

Délibération PNMEPMO_2017_43

Approbation du compte-rendu du conseil de gestion du 4 mai 2017

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.131-8, L. 334-3 à L. 334-8, R. 334-31 à R. 334-38,

Vu le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté inter préfectoral modificatif 66 / 2017 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale adopté au conseil de gestion du 10 décembre 2015, et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 24 février 2016,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Le conseil de gestion adopte la décision suivante :

Article 1 :

Le conseil de gestion approuve le compte-rendu ci-annexé du bureau du conseil de gestion du 4 mai 2017.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence Française pour la Biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le 12 septembre 2017,

Le président du conseil de gestion

Dominique GODEFROY



PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion
Séance du 4 mai 2017
Stella-Plage

PROCES-VERBAL

Présents :

- Les commissaires du gouvernement :
 - o M. Jean-Michel CHEVALIER, adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord
 - o M. Benoit LEMAIRE, sous-préfet d'Abbeville
- 42 membres du conseil de gestion présents ou représentés (sur 60 membres)

La liste des membres présents est détaillée en annexe. Le quorum, fixé à 30 membres présents ou représentés, est atteint.

La réunion est introduite par M. Godefroy, Président du Conseil de Gestion. Il remercie la mairie de Cucq pour la mise à disposition de la salle, puis présente les élèves et le directeur de l'école Jules Verne et félicite Mme Bourgau, maire du Crotoy pour son soutien à la mise en œuvre d'une aire marine éducative (AME) dans sa commune.

Point sur les nouveaux représentants et les nouvelles structures :

- o Le CRPM a élu de nouveaux représentants : Messieurs Christophe LEPRETRE, Samuel GAMAIN, Elit Bigot, Michel LEPRETRE et Madame Julie MONTASSINE.
- o La communauté de communes Bresle maritime devient la communauté de communes des Villes Sœurs : titulaire et suppléant ont inversé. Dorénavant M. Laurent JACQUES est titulaire et Mme Marthe SUEUR est suppléante.

1- Approbation de l'ordre du jour

M. le Président démarre la séance avec la lecture de l'ordre du jour et le soumet au vote du conseil de gestion. Aucune remarque n'est faite.

Décision

Approbation à l'unanimité

2- Approbation du compte-rendu du conseil de gestion du 9 février 2017

M. le Président présente le compte-rendu du dernier conseil de gestion et demande s'il y a des observations. Il le soumet à l'approbation du conseil de gestion.

Suite à une remarque de Mme Duhamel, Conservatoire botanique de Bailleul, qui ne retrouve pas ses propos émis lors du dernier conseil (erreur d'enregistrement), M. Fasquel, Directeur délégué du Parc, lui propose de les envoyer par mail afin qu'elles soient intégrées dans le compte rendu.

Décision

Approbation à l'unanimité

3- Accueil de l'Aire Marine Educative de le Crotoy : présentation du travail par les élèves

M. Fasquel, directeur délégué du Parc, précise qu'une réunion de préparation pour mettre en œuvre de nouvelles aires marines éducatives (AME) à la rentrée s'est tenue en avril. Plusieurs écoles et municipalités sont intéressées, l'objectif est de créer 5 à 10 AME soutenues par le Parc naturel marin sur son périmètre.

Les élèves présentent leur travail.

Mme Michon, Représentante des pêcheurs professionnels, propose aux élèves de leur présenter la pêche à pied lors d'un passage dans la baie.

M. Obled, Conservatoire du littoral, demande aux élèves s'ils évoquent ce travail avec leurs parents et s'ils leur apprennent des choses ?

- ➔ Une élève répond qu'elle évoque ce travail avec ses parents.

M. Hoeblich, Personnalité qualifiée au titre des sciences humaines et sociales, propose à ce que des universitaires viennent dans leur classe pour discuter et faire un partenariat adapté à leurs questions.

- ➔ Une élève répond qu'elle serait intéressée.

M. Baillet, Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, approuve le choix de l'AME en Baie de Somme, réitère son inscription et félicite le Parc naturel marin.

M. le Président demande aux enfants s'ils pensent que les panneaux d'informations sont suffisants ?

- ➔ Une élève répond qu'il y a un besoin de panneaux indicatifs

M. Fasquel invite les membres intéressés à la prochaine réunion AME qui aura lieu le 24 mai prochain. Le but étant de rentrer dans une phase opérationnelle. Il existe 3 conditions (un enseignant, une école demandeuse ; un soutien financier de la commune et du Parc naturel marin ; un référent technique). L'ambition du Parc naturel marin est d'être leader de ce concept en France métropolitaine.

4- Consultation projet de périmètre pour un parc éolien sur la bassure de Baas et retour sur le calendrier pour l'élaboration sur projet Dieppe Le Tréport

- Concernant la consultation d'un projet de périmètre pour un parc éolien sur la bassure de Baas :

Le Président informe les membres du conseil de gestion qu'un courrier lui a été adressé le 10 avril, signé de M. le Sous-préfet de Boulogne-sur-Mer, relatif à une consultation en vue de définir un périmètre précis pour le développement d'un parc éolien en mer d'au moins 500MW sur la zone de Bassure de Baas. Ce courrier demande une « position de principe sur le développement d'un parc éolien en mer dans la zone précitée et des observations concernant le périmètre envisagé pour l'implantation de ce projet avant le 19 avril ». Il explique qu'un Bureau a été convoqué en urgence le 24 avril après-midi, afin de recueillir les observations et les propositions des membres du bureau. Sur la base des arguments développés en bureau, un courrier de réponse a été envoyé le 27 avril.

M. Lemaire, Commissaire du Gouvernement, apporte des éléments complémentaires. Il précise que ce n'est pas un modèle de consultation qui est amené à se généraliser sur la forme et qu'il ne faut pas confondre cette consultation avec des projets beaucoup plus aboutis. Il ajoute que le contexte électoral et les échéances font que cette consultation a dû se faire dans un pas de temps extrêmement court et qu'il s'agit d'une consultation très en amont, de principe, tant sur l'idée de faire un parc éolien que sur le périmètre de ce parc. De nombreux acteurs ont été consultés et leurs remarques ont été envoyées au ministère.

M. Fasquelle, représentant la communauté d'agglomération des deux Baies en Montreuillois, remercie le Bureau pour sa position. Il trouve scandaleux le passage en force de la ministre, à la veille des élections en pleine campagne électorale. Il dit avoir participé à des consultations antérieures sans être écouté. Il déplore que la Ministre se rende à Boulogne-sur-Mer plutôt que d'aller sur le territoire qui sera impacté par les éoliennes. Il s'oppose formellement au projet de parc éolien. Il met en avant l'économie touristique, la préservation des paysages. Il s'interroge sur la sécurité maritime ? Il informe avoir créé avec les acteurs du territoire une association « le collectif horizon » qui se réserve le droit de saisir les tribunaux administratifs pour empêcher ce projet.

M. Vogt, représentant le conseil régional de Normandie, confirme que le conseil maritime de façade dont il est président de la commission permanente, n'a pas été consulté. Il précise que même s'il l'avait été, il n'aurait pas eu le temps d'y répondre.

M. Rapin, Vice-président et représentant les collectivités territoriales, ajoute qu'en 2015 le conseil maritime de façade avait déjà rendu un avis sur cette zone qui avait été calibrée pour accueillir un parc éolien de 250MW. Il trouve cette forme de consultation indécente. Il pense qu'il ne s'agit plus de discuter sur un parc de 500MW mais sur un parc de 1000MW, celui du Tréport associé à celui-ci puisque les deux sites sont à 9 km l'un de l'autre. Il remercie le Président du conseil de gestion d'avoir organisé un bureau en urgence et fait remarquer qu'au-delà de la sécurité maritime, il faut se poser la question des impacts sur le transit sédimentaire et la planification maritime. Il rappelle que la situation est très tendue avec la négociation en cours des zones de pêche avec les anglais dans le cadre du Brexit.

Mme Roncin, vice-présidente et représentante du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Hauts-de-France, s'interroge sur le fond (pauvreté du travail technique réalisé pour préparer cette consultation en urgence) et sur la présentation du dossier. Elle fait remarquer que les données utilisées pour définir un projet de périmètre sont incomplètes (ex : les données présentent l'engin de pêche le moins pratiqué sur la zone ; pour le patrimoine naturel, les phoques n'apparaissent pas...). Elle estime que pour justifier le périmètre, des choix contestables ont été réalisés en utilisant seulement certaines données, alors que d'autres paramètres ou données pourraient remettre en cause ce périmètre.

M. Ward, du GON Nord Pas-de-Calais, approuve totalement la décision du bureau et son courrier car il pense que c'est inadmissible la façon dont la procédure a été mise en œuvre. Il explique ensuite, qu'il va peut-être aller à contre courant mais qu'en 2015, lorsqu'il y a eu la consultation, il y avait 3 zones qui étaient mises en délibération, et avec les éléments dont nous disposons nous avons estimé que c'est sans doute la zone la moins dérangement pour la faune. Il poursuit en précisant que s'il faut parler de développement durable et envisager la transition énergétique et donc un jour la fermeture de Gravelines, il faudra bien trouver des solutions alternatives pour produire de l'électricité. Sur les enjeux paysagers, il estime que quand on se tourne de l'autre côté, c'est à dire quand on regarde la façade du Touquet, on ne peut pas dire que ce soit très spectaculaire et très beau.

Mme Kiersnowski, du syndicat des énergies renouvelables, appuie la décision du bureau et indique que le syndicat des énergies renouvelables (SER) participe activement aux travaux de planification sur l'ensemble des façades maritimes. Elle revient sur la demande d'accord de confidentialité sur le projet éolien de Dieppe-Le Tréport avant transmission de l'étude d'impact qui sera transmise et sur la proposition de synthèse du contenu de l'avis conforme.

M. Gosselin, de l'association de défense des pêcheurs à pied de la côte d'Opale, rebondit sur les impacts d'un tel projet sur la biodiversité en expliquant que des scientifiques ont établi que les parcs éoliens en mer avaient un impact négatif sur la migration des oiseaux. Il ajoute que les effets cumulés devront être analysés à l'échelle de la façade en incluant les autres projets de parc éoliens en mer.

M. Baillet, maire de Fort-Mahon-Plage, exprime avec détermination son désaccord sur ce projet d'implantation d'un parc éolien.

M. le Président souhaite que le conseil de gestion adopte une motion de soutien à la décision du bureau du parc qui s'est réuni le 24 avril concernant le projet d'un parc éolien sur la zone de la Bassure de Bass et de positionnement contre les modalités de la consultation telle qu'elle s'est déroulée.

M. Fasquelle, représentant de la communauté d'agglomération des deux baies en montreuillois, estime que si les fronts de mer ont été bétonnés, il serait regrettable d'en faire de même pour les plages. Il souligne que l'économie touristique au Touquet représente 4000 emplois. Il fait remarquer que l'éolien en mer ne produit pas une énergie marine, que les techniques avancent très rapidement et qu'on peut peut-être trouver d'autres productions d'énergies renouvelables.

Il indique qu'il va se joindre au vote proposé par le Président sur la procédure mais il pense qu'il y a quand même une ambiguïté sur la question de la procédure bâclée de la part de la Ministre.

Il souhaite que lors d'un prochain conseil de gestion on vote une motion de fond et que le Parc naturel marin prenne un positionnement de principe pour dire s'il est ou pas favorable à un projet de parc éolien.

Il précise que le conseil est contre une consultation bâclée et qu'il ne voudrait pas laisser entendre que le conseil est pour une consultation non bâclée.

Il conclut en expliquant qu'il va demander à provoquer l'inscription à l'ordre du jour d'un point réunissant suffisamment de membres au sein du conseil de gestion et qu'il souhaite qu'ait lieu un débat de

fond lors d'une prochaine réunion. Il souhaite un vote afin que l'Etat et l'ensemble des partenaires du Parc sachent, une bonne fois pour toute, quelle est la position de principe du conseil sur le fond.

M. Florin, Vice-président et représentant de l'association de chasse maritime de la Somme, considère qu'envisager cet emplacement, c'est aller à l'encontre de ce qu'est un Parc naturel marin.

M. Becquet, du CRPME Normandie, s'étonne que le CRPME n'ait pas été consulté. Il a visité un parc éolien en mer à Thanet en Angleterre et estime que c'est une catastrophe pour les fonds marins. Il indique que des photos sont consultables sur internet. Il ne comprend pas comment des professionnels de l'environnement peuvent défendre ce type de projet.

Mme Roncin souhaite que le Parc se prononce sur ce qui se passe dans son périmètre et partage l'avis de M. Fasquelle. Elle souhaite qu'un débat ait lieu.

M. le Président répond qu'il ne refuse pas un débat par la suite et rappelle que ce n'est pas le rôle du Parc de prendre des positions de principe contre telle ou telle activité mais que le Conseil de gestion se positionne sur des projets précis dans le cadre d'une consultation officielle résultant d'une instruction administrative.

M. le directeur délégué propose à M. Fasquelle, représentant de la communauté d'agglomération des deux baies en montreuillois, de solliciter par écrit le Parc naturel marin afin de formaliser sa demande. A partir de ce courrier, l'équipe du Parc procédera à une analyse juridique afin de s'assurer qu'un vote est possible sur une simple consultation avant l'élaboration d'un avis exprimé officiellement dans le cadre d'une procédure instruite par les services de l'Etat.

M. Lemaire, commissaire du gouvernement, précise que le Préfet de région et le Préfet maritime sont très conscients des enjeux et font remonter de manière très fidèle ce qui est exprimé par les acteurs locaux.

M. le Président propose que le conseil de gestion soutienne, par une motion, l'avis formulé par le bureau qui a été transmis au sous-préfet de Boulogne-sur-Mer sur le projet de périmètre situé sur la Bassure-de-Baas.

Décision

Avis favorable à l'unanimité

- M. Fasquelle, directeur délégué, fait un point sur le calendrier relatif à l'élaboration de l'avis conforme sur le projet de parc éolien en mer Dieppe-Le Tréport.

Mme Sargian, chargée de mission qualité de l'eau et usages industriels, présente le calendrier des groupes de travail. Elle explique que le consortium ayant annoncé un dépôt le 10 mai prochain, il y aura donc une saisie du Parc début juin. Les ateliers de travail auront lieu les 6 et 7 septembre prochain (A1-A4) :

- ❖ Oiseaux – chiroptères (A1)
- ❖ Mammifères marins – poissons (A2)
- ❖ Qualité de l'eau/Sédiments – compartiment benthique (A3)
- ❖ Approche écosystémique et paysage (A4)
- ❖ Approche socio-économique des activités (A5)

Une restitution de ces groupes de travail est prévue début novembre lors d'un conseil de restitution en présence du porteur de projet. Le vote relatif à l'avis du conseil de gestion interviendra fin novembre.

M. Fasquelle ajoute que l'étude d'impact sera envoyée à l'ensemble des membres du conseil de gestion avec une clause de confidentialité.

5- Présentation de l'état d'avancement du diagnostic territorial approfondi sur la gestion portuaire des déchets

Présentation par le prestataire recruté pour un travail en cours sur la gestion des déchets portuaires.

L'origine et la quantité de déchets issus des activités maritimes qui ont un impact potentiel sur l'environnement marin sont assez peu connues. Déterminer la nature des déchets, en plus de leur concentration, permettra de mieux cibler les activités humaines à l'origine de ces déchets et de déterminer les actions préventives à mettre en place.

La prévention de la production de déchets (réduction à la source) est ainsi le principal axe pour prévenir la pollution des milieux aquatiques. Ses leviers se trouvent dans une meilleure gestion des déchets, notamment en termes de collecte et d'évitement du geste d'abandon. L'approche environnementale de la gestion des déchets n'est pas généralisée dans l'ensemble des ports présents sur le territoire du Parc, mais il existe une prise de conscience de l'importance à accorder à la bonne gestion de ces sites. A ce titre, le Parc a souhaité mener un projet visant à établir une démarche cohérente de la gestion durable des déchets au sein des ports du Parc, avec les gestionnaires et professionnels de la mer, afin d'améliorer l'élimination des déchets sur le territoire, en vue de limiter leurs impacts sur l'environnement marin et les activités.

M. Le Président remercie le prestataire pour sa présentation et souhaite que chacun des membres reçoive cette présentation. Il trouve intéressant ce premier résultat qui apporte une connaissance et une vision globale de la gestion des déchets portuaires.

6- Mise en place d'un système d'observation des activités de pêche de loisir embarquée : suivi des prélèvements et estimation du poids économique de la filière

Présentation par Mme Gruselle, chargée de mission pêche professionnelle et récréative.

M. Viard, du comité régional des pêcheurs de loisir, rappelle qu'il s'agit d'une démarche de science participative. Il indique que le temps de l'abondance en matière de pêche étant terminé, il convient maintenant de pêcher responsable. Il souhaite mieux cerner le volume des prélèvements et mettre en valeur le poids économique de la filière. Il souligne la qualité du programme Life pêche à pied et souhaite que ce projet se prolonge en raison de certains objectifs qui restent à préciser.

M. Gosselin, de l'association de défense des pêcheurs à pied de la côte d'Opale, indique qu'il a récupéré 7000 signatures de pêcheurs à pieds et pêcheurs à la canne entre Boulogne et Berck. Il précise que dans l'attente d'obtenir l'état de la biomasse et une étude réalisée sur la prédation du cormoran et des phoques, il ne signera rien.

M. Montassine, représentant des pêcheurs professionnels, souhaite que soit revue la taille minimale de capture de la crevette grise.

7- Demandes d'avis

▪ Travaux portuaires anticorrosion-Boulogne/Mer (présentation par Mme Sargian)

M. Ward revient sur la page 2 relative aux travaux sur l'écluse Loubet et fait remarquer qu'à cet endroit il y a des nids de mouettes tridactyles. Dans les mesures compensatoires sur l'appontement pétrolier il y a des supports de mouettes tridactyles en compensation des travaux prévus à la gare maritime. Il souhaite que soit vérifié si ces zones là sont concernées, si tel est le cas il propose de prévoir le calendrier des travaux en dehors de la période de reproduction.

Mme Gariglietti, du comité régional de la conchyliculture, observe que, sur le suivi des contaminants dans l'eau, il n'est fait mention d'aucune mesure corrective. Elle se demande s'il y a un dépassement, une hausse importante ? Elle souhaite que ces mesures soient intégrées afin qu'il y ait des actions mises en places en cas de pollution.

Mme Sargian répond que l'aluminium n'est pas un élément réglementé. De ce fait, il existe depuis environ 3 ans des programmes de recherche dont le but est d'obtenir l'effet de la dilution des ces anodes dans le milieu pour, à terme, définir des normes de qualité environnementale à ne pas dépasser pour ce composé là.

Décision	<p>Avis favorable à la majorité assorti des recommandations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - que Le Parc soit associé au suivi mis en place sur l'évaluation de la qualité des eaux et des sédiments portuaires et soit intégré au comité de pilotage de l'étude ; - que les travaux soient programmés en dehors de la période de reproduction des mouettes tridactyles <p>1 abstention / 40 Pour</p>
-----------------	---

- **Touquet Raid Amazones 2017** (présentation par M. Jannic)

Mme Duhamel, CBNB, s'interroge sur le parcours côté estuaire. Elle demande que lui soit confirmé que les participants passent au pied de digue, cela n'étant pas mentionné dans l'analyse.

M. Jannic répond que cet endroit ne concerne pas le DPM. Le passage se fait plus haut en dehors de l'estuaire.

M. Fasquelle ajoute que le passage se fait sur la route et le chemin piétonnier.

M. Everard, GDEAM, demande quelles sont les conditions d'usages des véhicules à moteur dans le cadre de l'épreuve ? Où ils seront situés ? Et s'ils existent des restrictions d'usages sévères ?

M. Fasquel répond que l'utilisation de véhicules à moteur est interdit sur le DPM sauf s'ils sont encadrés dans le cadre de l'AOT ou d'une dérogation de circulation. Ce qui est le cas pour cette course.

Décision	<p>Avis favorable à l'unanimité assorti des recommandations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un éloignement à plus de 5m des pieds de dunes et des laisses de mer, par balisage ou par les signaleurs, - une sensibilisation assurée par le pétitionnaire sur les enjeux environnementaux de la baie de Canche auprès des participants et avant le départ.
-----------------	---

- **Course pédestre et marche de la Passe Pierre** (présentation par M. Jannic)

M. Fasquelle précise que c'est l'ancienne course de la salicorne qui a été abandonnée par son organisateur puis, reprise par la commune d'Étaples avec le soutien du Touquet et de Camiers. Il souligne les efforts des organisateurs qui ont été très à l'écoute des remarques et qui ont redessiné le parcours afin qu'il soit le moins impactant possible. Il veillera à l'application des aspects pédagogiques (information et sensibilisation à faire auprès des coureurs).

Mme Duhamel précise qu'il y a eu une demande d'avis faite dans le cadre du comité consultatif de gestion de la réserve naturelle de la baie de Canche. Elle explique que le CBNB a émis l'an dernier un avis négatif assorti de préconisations relatif à la marche. Cette marche suit le long de la dune en marge de l'estuaire. Elle fait remarquer que l'étude d'incidence n'évoque pas les impacts possibles sur les végétations de haut de dune ou les végétations se situant sur un grand chemin en partie dénudé. Elle regrette que les remarques faites ne soient pas prises en compte. Elle souhaite qu'il y ait un état des lieux précis du secteur concerné sur les végétations et que soit évalué leur état patrimonial, régional, national, européen. Elle précise que le CBNB émettra toujours un avis négatif tant que les remarques ne seront pas prises en compte dans l'étude d'incidences actuelle.

M. Ward précise qu'il a déjà formulé les mêmes remarques. Il propose de voir l'effet cumulé de cette manifestation qui va repousser vers l'extérieur du parcours les autres activités qui pourront avoir lieu en même temps. Il fait remarquer que cette course a lieu dans une réserve nationale à proximité de la plage « des pauvres » qui est la zone de l'estran la plus importante de la réserve pour les oiseaux. Il ajoute que, vers le haut de l'estran, il y a une zone de reposoirs et beaucoup d'oiseaux présents à cette époque. Il revient sur l'aspect pédagogique et se demande comment il sera possible, pour un guide formé du jour au lendemain, de présenter les enjeux de préservation à des personnes dont l'objectif est d'aller le plus vite possible ? Il précise que le GON n'approuve pas le passage dans la réserve à cet endroit-là.

M. le Président répond que le gestionnaire de la réserve naturelle, Eden 62, est favorable au passage de cette course dans la réserve.

M. Everard indique qu'il ne comprend pas pourquoi cette épreuve est présentée comme si c'était la première fois qu'elle avait lieu. Il aurait préféré une présentation sur le bilan des précédentes épreuves. Il

rappelle qu'elle existe depuis 12 ans et qu'elle n'a pas respecté les prescriptions d'arrêté durant des années et que l'organisateur a été verbalisé plusieurs fois par Eden 62. Il souligne que l'organisateur est membre du comité syndical d'Eden 62. Il se demande quel est le sens de cette saisine tardive sachant que l'épreuve a lieu dans quelques jours, par conséquent rien ne pourra la remettre en cause ?

M. Ruellet, Vice-président du Parc et directeur du Gemel, précise que le changement d'organisateur qui a eu lieu l'an dernier s'est accompagné d'un certain nombre de changements de pratiques. Il indique avoir réalisé les constats avant et après l'épreuve. Il est allé dans les zones les plus sensibles et n'a pas constaté de débordement ou d'impacts sur l'environnement.

M. Fasquelle, représentant de la communauté d'agglomération des deux baies en montreuillois, précise que les remarques formulées ont été intégrées, que le parcours a été modifié et que les organisateurs ont le souci du respect de l'environnement. Il estime que cette course représente un vrai attrait touristique.

M. Everard pense que le GEMEL en sa qualité de prestataire de service pour l'organisateur, est en conflit d'intérêt pour apporter des précisions. Il trouve que l'étude jointe est indigente, que les données phoques sont obsolètes, que l'impact sur l'avifaune n'est pas évalué, que la valeur d'expertise de ce dossier est réduite.

Décision

Avis favorable à la majorité assorti des recommandations suivantes :

- un évitement maximum des secteurs fragiles à Obione faux-pourpier (cf. étude d'incidence) ;
- une sensibilisation aux enjeux environnementaux de la baie de Canche auprès des coureurs qui ne bénéficient pas de l'encadrement par les guides ;
- une présentation des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement mises en place à l'équipe technique du Parc.

3 Contre / 1 abstention / 37 Pour

▪ **Transbaie 2017** (présentation par M. Jannic)

Mme Duhamel souligne qu'il y a une cartographie qui est jointe au dossier, qui date de 2015 et qui liste les différentes végétations au niveau du parcours. Cette cartographie présente bien les végétations mais quand il y a des mosaïques de végétation, elle ne précise pas les pourcentages de représentation de chacune des végétations. Elle explique que si on veut vraiment faire un suivi de la bande qui est fréquentée de manière récurrente par cette manifestation, il faudrait avoir une cartographie plus précise mais ciblée sur le parcours et les zones périphériques de manière à pouvoir refaire ce travail tous les ans et se rendre compte si effectivement ces végétations évoluent. Concernant le fait que les marcheurs ne traversent pas les obionés, elle estime que c'est à relativiser parce qu'elle a pu visionner ce qui avait été fait l'an dernier et elle a bien distingué des marcheurs qui traversent aussi les végétations à obiones même si elles sont relativement hautes. Elle propose donc qu'il y ait un état des lieux ciblé et un suivi pas seulement photographique, qu'il y ait vraiment un suivi pour que l'on voit comment évoluent ces végétations car elle rappelle qu'il y a 6000 marcheurs.

M. Everard note que l'étude explique que les invertébrés retrouvent leur place, mais il s'interroge sur l'impact engendré sur les mollusques notamment les mollusques à coques fragiles, cassantes, qui sont dans la couche superficielle du sédiment ?

➔ M. Ruellet indique que les scrobiculaires sont les seuls bivalves fragiles qui peuvent être présents dans ces zones estuariennes, mais il précise qu'il n'y en a pas dans les zones traversées.

Décision

Avis favorable à la majorité assorti des recommandations suivantes :

- Un évitement maximum des secteurs fragiles à Obione faux-pourpier (cf. étude d'incidence).
 - Une sensibilisation du public aux enjeux environnementaux de la baie de Somme avant le départ.
 - Un état des lieux photographique avant/après la course sur les sites les plus sensibles tel que cela est proposé pour d'autres manifestations sportives devra être réalisé.
-

▪ **ZMEL de la Madelon** (présentation par Mme Sargian)

M. Fasquel, directeur délégué, précise que ce travail a été lancé depuis déjà plusieurs années. Il s'agit de se positionner sur un projet plus global de réhabilitation du site du port de la Madelon.

M. le Président rappelle qu'il s'agit d'une consultation sur un avis conforme en raison d'effets potentiellement notables sur le milieu marin et qu'il sera donc, en cas d'avis favorable, assorti des prescriptions qui doivent obligatoirement être appliquées par le porteur de projet.

M. le directeur délégué précise que le Parc travaillera en lien avec la communauté d'agglomération qui porte ce projet. Il rappelle que chaque année a lieu une saison de pêche à pied de coques sur le site et qu'il faudra bien coordonner le démarrage des travaux avec la période de pêche.

M. Baillet, Maire de Fort-Mahon-Plage, demande si un dragage du port de la Madelon est envisagé, et s'il est possible de draguer au niveau du bois des Sapins ?

➔ M. Fasquel répond qu'il ne s'agit pas des mêmes engins.

M. Dachicourt, représentant de la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois, explique cette démarche s'intègre dans un projet beaucoup plus important : revégétalisation du parking, renaturation globale du site dans une approche paysagère. Il précise que c'est un dossier qui a un peu plus de 10 ans et qu'il est tant d'aboutir. Il poursuit en expliquant que dans la partie aval du Fliers, les bateaux seront en embossage de façon à faciliter l'écoulement du cours de l'Authie. Dans la partie amont, les bateaux seront en évitage à cause des vents dominants. Il souligne une difficulté sur l'enlèvement des corps morts qui sont enfouis depuis des dizaines d'années (entre 1m50 voire 2m d'enfouissement). Il indique que toutes les analyses sédimentaires nécessaires seront faites. Il tient à s'engager sur le respect des préconisations qui seront faites par le conseil de gestion.

M. Everard demande si ces aménagements seront soumis à étude d'impact ?

➔ M. Fasquel lui confirme que le projet global dans son ensemble lié à l'aménagement sera soumis à étude d'impact. Mais que pour ce point il s'agit de donner un avis sur l'AOT ZMEL. Le Parc a souhaité proposer un avis conforme pour lier cet avis à la future étude d'impact du projet de réaménagement. La plus value d'un Parc naturel marin étant d'avoir une vision d'ensemble sur un projet qui est séquencé (procédures, budget). Les préconisations permettront d'anticiper l'étude d'impact sur les projets de réaménagement. Le dossier a d'ailleurs été soumis à la procédure du « cas par cas » au niveau de la DREAL qui a émis un avis favorable.

M. Ruellet demande que soit précisé dans les prescriptions que le calendrier des travaux ne se chevauche pas avec la campagne de pêche aux coques.

Avis conforme favorable à l'unanimité assorti des prescriptions suivantes :

Décision

- Pour compléter l'analyse des effets du projet sur les habitats, les caractéristiques des mouillages, en particulier en termes d'emprise sur les fonds, devront être communiquée au Parc.

- Le barrage flottant anti-pollution envisagé devra être équipé d'un rideau de confinement pour limiter l'impact de la remise en suspension des sédiments lors de la pose des corps-morts.

- Afin de vérifier l'efficacité de ce barrage, une bouée équipée d'une sonde multi-paramètres devra être installée en aval des travaux. Elle permettra de mesurer de façon régulière plusieurs paramètres dont la turbidité de l'eau, qui sera comparée à celle obtenue par une seconde bouée installée en amont.

- Une analyse des sédiments sera réalisée avant tout travaux susceptibles d'impacter les fonds et/ou de générer leur remise en suspension afin d'apprécier leurs caractères chimique et bactériologique. Ces analyses avant travaux permettront également de faire un suivi temporel de la qualité du milieu avec la

programmation d'autres analyses selon un protocole et un pas de temps à définir ultérieur avec le Parc, au regard des premiers résultats. Les résultats de ces analyses avant travaux et ultérieurs devront être communiqués au Parc.

- Un suivi des macro-déchets immergés sur site sera mis en place, afin d'évaluer l'impact des plaisanciers fréquentant cette zone et déterminer l'origine des déchets.

- Un éclaircissement sera apporté sur le rôle de l'aménagement de la ZMEL dans l'amélioration de la gestion des sédiments au niveau du Fliers.

- Un éclaircissement sera apporté sur le devenir des corps-morts déjà en place.

- Le démarrage des travaux devra être coordonné avec la saison de pêche de coques.

Points divers

Délibération en faveur du dossier de candidature du renouvellement du label GSF les 2 Caps : (présentation par M. Fasquel)

Mme Roncin demande où se situe le périmètre des 2 Caps ?

- ➔ M. le Président lui répond que le périmètre commence à Wimereux pour se terminer à Sangatte. Il pense que le Parc pourra apporter notamment sa connaissance des milieux littoraux et marins et sera un partenaire dans le processus de renouvellement du label Grand site de France qui est conforme aux orientations du plan de gestion du Parc. Il remercie M. Mortreux, Directeur du Grand Site de France des 2 Caps, pour cette délibération.

Décision

Avis favorable à l'unanimité

.....

M. Montassine revient sur la problématique de la qualité de l'eau qui doit être re-débatue en comité de bassin pour préparer les orientations à prendre pour les années à venir. Il souhaite obtenir le soutien de l'équipe du Parc naturel marin pour prendre connaissance des moyens financiers de l'Agence de l'Eau. Il n'a pas suffisamment de renseignements sur ces niveaux de qualité.

Liste des membres présents

Représentants de l'Etat et établissements publics : 6/6

- M. Gaël VERPIOT, Commandant de la Zone maritime Manche mer du Nord
- M. Medhi BOUCHELAGHEM, Direction interrégionale de la mer / Manche Est Mer du Nord
- M. Aline BAGUET, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord-Pas-de-Calais
- M. Arnaud DEPUYDT, Délégation mer et littoral / DDTM du Pas-de-Calais
- M. Loic OBLED, Délégation régionale Manche mer du Nord / Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- M. Ludovic LEMAIRE, Direction de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements : 10/13

- Mme Paulette JUILIEN, Conseil régional Hauts-de-France
- M. Pierre VOGT, Conseil régional Normandie
- M. Jean-François RAPIN, Pôle métropolitain de la Côte d'Opale
- Mme Jeanine BOURGAU, Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
- Mme Maryline DUCROCQ, représentante au titre des structures porteuses des SAGE
- M. Dominique GODEFROY, Communauté d'agglomération du Boulonnais
- M. Daniel FASQUEL, Communauté d'agglomération des deux Baies en Montreuillois
- M. Pierre-Georges DACHICOURT, Communauté d'agglomération des deux Baies en Montreuillois
- M. Laurent JACQUES, Communauté de communes des Villes sœurs
- M. Alain BAILLET, Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Représentants des organisations représentatives des professionnels : 11/22

- Mme Delphine RONCIN, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Hauts-de-France
- M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Normandie
- M. Gérard MONTASSINE, Représentant des pêcheurs professionnels
- Mme Renée MICHON, Représentant des pêcheurs professionnels
- Mme Manon JOGUET, FROM Nord
- Mme Clémence GARIGLIETTI, Comité Régional Conchylicole Manche Mer du Nord
- M. Anthony JOUVENEL, Autorité portuaire du port de Boulogne-sur-Mer
- Mme Laetitia PAPORE, Extracteurs de granulats / UNICEM
- Mme Marlène KIERSNOWSKI, Syndicat des énergies renouvelables
- M. Francis LEROY, CCI littoral Hauts-de-France
- Mme Ségolène LATHUILE, CCI littoral Hauts-de-France

Représentants d'organisations d'utilisateurs : 6/7

- M. Bernard FLORIN, Association de chasse maritime de la Somme

Mme Ingrid RICHARD, Fédération française des sports sous-marins
M. Dominique VIARD, Comité régional des pêcheurs de loisir
M. Christophe DINOIR, Comité départemental olympique et sportif
M. Benjamin BIGOT, Association de chasse maritime du Pas-de-Calais
M. Fabrice GOSELIN, Association de défense des pêcheurs à pied de la côte d'Opale

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, PNR, RNN et les personnalités qualifiées : 8/10

M. Thierry RUELLET, Groupe d'études des milieux marins estuariens et littoraux
Mme Françoise DUHAMEL, Conservatoire botanique national de Bailleul
M. Alain WARD, GON du Nord Pas-de-Calais
M. Marc EVERARD, GDEAM Pas-de-Calais
M. Kaddour-Jean DERRAR, Parc naturel régional caps & marais d'Opale
M. Bernard LEFEBVRE, réserve naturelle nationale Baie de Somme
M. Jean-Marc HOEBLICH, au titre des sciences humaines et sociales
M. Patrick TRIPLET, au titre de la connaissance des oiseaux marins

Et

M. Wibart, Chef du bureau du développement économique et de l'aménagement du territoire à la sous-préfecture d'Abbeville
M. Mortreux, Directeur du Grand Site de France des 2 Caps
M. Boileau, Directeur du Parc naturel marin d'Iroise